

LA CRISE DU GOLFE

Le 2 août, dans un acte d'agression unilatéral et sans provocation, les forces militaires irakiennes ont traversé la frontière entre l'Irak et le Koweït et se sont rapidement rendus maîtres de ce pays.

Le Conseil de sécurité a immédiatement et unanimement réagi à cette invasion, et les États membres des Nations Unies lui ont fourni un appui sans précédent. Pour la première fois de l'histoire, des pays de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud ont formé un front commun pour envoyer un message clair et direct à un pays ayant violé la Charte des Nations Unies. Malgré la gravité de la situation qui a donné lieu à une telle solidarité, cette réaction unanime permet d'espérer que d'autres actions communes efficaces seront menées par l'intermédiaire des Nations Unies et surtout du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité s'emploie depuis le début à assurer un règlement pacifique de cette crise qui menace la paix et la sécurité internationales. Tout en encourageant tous les efforts diplomatiques bilatéraux possibles, il a adopté une série de résolutions très fermes que l'écrasante majorité des États membres de l'ONU ont appliqué. Dans l'ensemble, les sanctions imposées contre l'Iraq par suite de l'invasion du Koweït sont les plus rigoureuses jamais appliquées à l'endroit d'un État membre de l'ONU.

Depuis le début de cette crise, le Canada joue un rôle de premier plan au Conseil de sécurité, coparrainant toutes les résolutions sauf une, et proposant souvent les termes nécessaires à l'obtention d'un consensus.

Le jour même de l'invasion irakienne, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 660, condamnant l'invasion du Koweït et exigeant le retrait immédiat des troupes irakiennes.

Le 6 août, il était devenu manifeste que l'Irak ne respecterait pas l'ordre de retrait émis par le Conseil de sécurité, et par une écrasante majorité (seuls le Yémen et Cuba s'étant abstenus), le Conseil a voté l'imposition de l'ensemble de sanctions économiques le plus complet qu'il eût jamais adopté.

Cette résolution prévoyait également la création d'un nouveau comité du Conseil de sécurité chargé de recueillir des renseignements, de fournir des conseils et de surveiller l'application des sanctions. Le Canada est un des deux pays assumant la vice-présidence de ce nouveau comité.

Le 9 août, après que l'Irak a annoncé qu'il annexait le Koweït, le Conseil de sécurité a proclamé la résolution 662, qui déclarait cette annexion nulle et non avenue. Pendant les